



PEFC/26-44-23

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

N° du certificat : 966

Document de référence : PEFC ST 2002 : 2013/2013-05-24

Protocole de certification : BNQ 3100-910/2009-11-24 M1 (2010-09-23)

Date d'expiration : 2018-04-30

Le Bureau de normalisation du Québec, ayant reconnu la conformité de la chaîne de traçabilité pour les produits forestiers suivants :

Complexe de Saint-Quentin : bois d'oeuvre (sec ou vert), planchers, composantes de bois lamellé-collé, moulures, lutherie et copeaux de bois feuillus; bois d'emballage industriel et de palette, palettes, briques, buches, blocs, granules, sciures et écorces de bois mixte.

Complexe de Kedgwick : bois d'oeuvre (sec ou vert), composantes de bois lamellé-collé, moulures et lutherie de bois feuillus; briques, buches, blocs, et sciures de bois mixte.

- **Numéro de chaîne de traçabilité : BNQ-PEFC-COC-00966**
- **Approche de traçabilité : Méthode de pourcentage**
- **Méthode de calcul : pourcentage simple**
- **Transfert des crédits : crédit de quantité**
- **Origine des matières premières : fibres provenant de forêts certifiées**

aux exigences du document de référence, délivre le présent certificat à :

GRUPE SAVOIE INC. / PRÉCITECH HARDWOOD INTERNATIONAL INC.

251, route 180, Saint-Quentin (Nouveau-Brunswick) E8A 2K9

Le présent certificat est délivré selon les règles précisées dans le document BNQ 9902-001. En foi de quoi, ont signé à Québec, le 23 mars 2015.

Jean Rousseau, directeur principal
Bureau de normalisation du Québec

Responsable de programme
Certification

